

Cléry-Saint-André



Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES

PIECE N°08

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Dossier arrêté en date du : 14 mai 2018

Le Maire

Dossier approuvé en date du :

Le Maire

➔ **Servitude relative au périmètre délimité des abords** (Servitudes relatives à la protection des monuments historiques (fiche AC1))

Le service gestionnaire est le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, 6 rue de la Manufacture, 45043 Orléans Cedex 1.

➔ **Servitudes relatives aux fossés et aux cours d'eau non domaniaux** (fiche A3 et A4)

Servitude de libre passage de 6 mètres le long des rives des cours d'eau non domaniaux. Avant la généralisation de cette servitude (loi du 2 février 1995) à l'ensemble des cours d'eau, seuls les rus suivants bénéficiaient d'une servitude de passage :

- Le Faux Ardoux (rive gauche seulement), arrêté préfectoral du 7 avril 1982,
- Le Grand Ardoux (rive gauche seulement), arrêté préfectoral du 14 avril 1981,
- Collecteur du Gué du Roi, Fossé des Viviers, arrêté préfectoral du 10 juillet 1980.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Territoires, Service Eau, Environnement et Forêt, 131, rue du Faubourg Bannier, 45042 Orléans Cedex.

➔ **Servitudes attachées à la protection des eaux potables** (fiche AS1)

(article L.20 du code de la santé publique)

Périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée du forage du Bois de la Brosse. Arrêté préfectoral du 26 juin 2000.

Le service gestionnaire est la Délégation Territoriale du Loiret de l'Agence Régionale de Santé du Centre, 131, rue du Faubourg Bannier, BP 74409 45044 Orléans Cedex 1.

➔ **Plan de Prévention des Risques d'Inondation de La Loire**

P.P.R.I. du Val d'Ardoux

Arrêté préfectoral du 22 octobre 1999.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Territoires, Service Loire, Risque, transport, 131, rue du Faubourg Bannier, 45042 Orléans Cedex 1.

➔ **Servitudes relatives au plan d'alignement** (fiche EL7)

- RD18 : plan d'alignement approuvé le 31 janvier 1891.
- RD951 : plan d'alignement approuvé le 16 août 1863.

Le service gestionnaire est la Direction des Routes Départementales, secteur départemental d'Orléans, 23, rue André Dessaux, 45400 Fleury-les-Aubrais.

➔ **Servitudes relatives au transport d'énergie électrique** (fiche I4)

Servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres aux abords des lignes suivantes :

- ligne très haute tension 400Kv Chaingy-Verger 1 et 2
- ligne très haute tension 225Kv Chaincy-Eguzon,
- lignes de distribution.

Les services gestionnaires sont le Groupe d'Exploitation Transport Sologne de R.T.E., 21, rue P. et M. Curie, BP 124, 45123 Ingré Cedex, pour le réseau de transport et ERDF, Unité Réseau Electricité Beauce Sologne, 47, avenue de St Mesmin, 45077 Orléans cedex 2 pour le réseau de distribution.

→ Servitudes aux abords des cimetières (fiche INT1)

Servitudes non aedificandi et relatives aux puits dans un rayon de 100 mètres autour du cimetière.
Le service gestionnaire est la Mairie.

→ Servitudes relatives à la protection des équipements sportifs (fiche JS1)

Installations sportives privées ayant été financées en partie par au moins une personne morale de droit public.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, 131, Faubourg Bannier, 45420 Orléans Cedex.

→ Servitudes relatives aux câbles de télécommunications (fiche PT3)

- câble n°289 Orléans-Beaugency sur la RD951,

Le service gestionnaire est la Direction Régionale d'Orléans de France Télécom.

- câble Meung-sur-Loire/Cléry-Saint-André sur la RD18.

Le service gestionnaire est France Télécom, UPR Ouest – DT Centre / Val de Loire, 18-22 avenue de la République, 37700 Saint-Pierre-des-Corps.

→ Servitudes de dégagements extérieurs des aérodromes (fiche T7)

Dégagement extérieur de l'aérodrome d'Orléans-Bricy (R=24km).

Altitude maximale des obstacles massifs : 272 NGF.

Arrêté ministériel du 30 novembre 1979.

Le service gestionnaire est la Base aérienne 123, BP 30130 – 45143 Saint Jean-de-la-Ruelle Cedex.